



En cette fin d'année scolaire et pour préparer la prochaine, le lieu d'accueil de la 3^{ème} classe a été décidé lors de la réunion de concertation du 13 mai dernier.

Le projet du tiers lieu avance et se précise, au niveau de ses objectifs comme de son futur lieu d'accueil. Merci aux habitants qui apportent leurs contributions constructives dans l'intérêt de notre village !

Pour fêter l'arrivée de l'été, nous vous invitons, comme l'année passée, à une grande fête, le samedi 22 juin, organisée par l'APESAM (association des parents), la MJC de Saint Mury - Sainte Agnès, les jeunes des CMJ de St Mury et Ste Agnès et nos deux communes. Les pompiers ne seront pas avec nous cette année, devant répartir leurs forces entre 4 communes. Nous les remercions cependant du prêt de leur matériel pour cette soirée. Des épreuves JO 2024 seront proposés aux enfants en fin d'après-midi, ensuite Emmanuel Boudière proposera une animation beat-box pour ados et adultes, et dans la soirée Marco Quartelli, habitant de Sainte Agnès, nous fera danser et chanter jusqu'au bout de la nuit !

Venez nombreux nous retrouver !

On espère que la météo sera au beau fixe, ce qui est loin d'être le cas actuellement. Comme on dit dans le nord de la France : en Normandie, il fait toujours beau ! Et même plusieurs fois par jour !

Le programme des festivités ne s'arrêtera pas là, puisque nous retrouverons ensuite Trock'n Music, le mardi 2 juillet, organisé par la MJC à la Taverne des Mouilles et Cinétoile, cinéma gratuit et en plein air, le vendredi 02 août à Sainte Agnès et le samedi 31 août à Saint Mury

Nous vous souhaitons à tous, un très bel été.

Elections européennes, c'est le 9 juin



Le Parlement européen est la seule institution de l'Union européenne élue au suffrage universel direct. On compte aujourd'hui 705 représentants européens, parfois appelés « eurodéputés ».

Ils seront **720** lors du prochain mandat 2024-2029. Les représentants au Parlement européen ne se réunissent pas par pays mais par groupes politiques transnationaux, aujourd'hui au nombre de sept, répartis suivant différentes tendances politiques.

Le rôle des représentants au Parlement européen est de **formuler, discuter et voter** les textes législatifs au niveau européen.

Le bureau de vote (salle de la cantine, presbytère, au Mas - La Ville) sera ouvert de 8h à 18h.

Vous pouvez faire vos procurations en ligne pour ensuite, les faire valider en commissariat ou en gendarmerie.

Commémoration du 8 mai 1945



La commémoration du 8 mai 1945 a eu lieu cette année avec la participation de Isabelle Curt, Maire de Saint Mury et Jean Luc Roux, de Anne Berger, 1^{ère} adjointe de Sainte

Agnès, Christine Baccon et Pascal Lemoine et les habitants de nos deux communes.

Les enfants de CM étaient à l'honneur puisqu'ils nous ont lu le poème **Liberté de Paul Eluard** et ont chanté la Marseillaise. Merci à Myriam Fortelle, leur enseignante, qui les accompagnait



Entre L'armistice du 22 juin 1940 et le début de l'année 1942, la situation s'est drastiquement dégradée en France : l'Occupation bat son plein, un million et demi de Français sont prisonniers en Allemagne, les réquisitions allemandes obligent les civils à se munir de tickets de rationnement, la propagande pétainiste est omniprésente, et le port de l'étoile jaune pour les Juifs est rendu obligatoire au mois de juin 1942. En janvier 1942, le poète **Paul Éluard** compose un poème en 21 strophes, sobrement intitulé **Liberté**, qui est publié clandestinement dans le recueil *Poésie et Vérité*. Dès le mois de juin, la revue résistante *Fontaine* reprend et diffuse le poème dans la zone libre ; et en avril 1943, c'est la revue gaulliste *La France Libre*, basée à Londres, qui en fait parachuter des milliers d'exemplaires sous forme de tracts au-dessus des maquis français. Sous le manteau, le texte est traduit et relayé à travers toute l'Europe, par tractage, par diffusion radiophonique ou par la presse clandestine.

Nous commémorerons ce 6 juin 2024, le 80^{ème} anniversaire du D-Day, jour du débarquement en Normandie, étape mémorable dans le combat contre la barbarie nazie.

Et cette 3^{ème} classe à Sainte Agnès ?

Suite à la réunion de concertation du lundi 13 mai, pour définir le lieu d'accueil de la 3^{ème} classe (de sept 2024 à juillet 2025), réunissant les enseignantes, les délégués de parents, les bénévoles de la bibliothèque, de la MJC, de l'APESAM, les élus de Saint Mury et nous-mêmes, la Commune de Sainte Agnès a pris les décisions suivantes :

- L'espace actuellement partagé Ecole - Bibliothèque sera mis à la disposition de la 3^{ème} classe, permettant un regroupement des enseignants et des élèves.
- La bibliothèque sera déménagée dans des modules temporaires d'une surface totale de 45m², qui sera installé dans le coin sud-ouest de la cour de l'école, afin de maintenir sa proximité avec l'école et le temps du marché du samedi matin.
- L'utilisation de la salle du haut du presbytère restera inchangée. Elle pourra aussi être mise à disposition de l'école lorsqu'elle n'est pas utilisée.

L'installation des modules, le déménagement de la bibliothèque et l'installation de la 3^{ème} classe se dérouleront du samedi 24 au samedi 31 août.

Les CMJ de SAM Ste Agnès-St Mury



En ce début de mandat, les Conseils Municipaux des jeunes des deux villages ont centré leur énergie sur deux points : l'étang de la Gorge et les sentiers de nos villages

L'aménagement de l'étang de la Gorge :

Ils souhaiteraient y installer plus de convivialité, en particulier, pour les petits et les familles.

Réaménagement de tables et bancs, équipements de jeu pour les petits, parcours autour du grand plan d'eau, y compris de la partie boisée qui pourrait être traversée mais préservée et devenir un espace pédagogique des végétaux et de la faune (Oiseaux, poissons, batraciens...)

Cette zone étant, rappelons-le, privée ouverte au public, elle nécessite comme d'habitude une consultation avec le propriétaire et exploitant Hydro-Développement.

Ce projet a fait l'objet d'une visite sur place ce samedi 25 mai.

Autre sujet de préoccupation, le **répertoire et l'utilisation de nos sentiers environnants** pour les promeneurs et les VTTistes. Un parcours se fera ce samedi 29 juin.



A force de faire des photos des CMJ, on va bien finir par les avoir tous !



Inscriptions pour la rentrée scolaire

Votre enfant entre en maternelle, il sera accueilli à Saint Mury ; en primaire c'est l'école élémentaire de Sainte Agnès qui lui ouvrira ses portes.

Ces inscriptions se font d'abord en Mairie (donc Saint Mury pour la maternelle et Sainte Agnès pour l'école élémentaire) puis auprès de l'école concernée.

Pour tous renseignements, école - cantine - garderie - transport scolaire, rendez-vous sur sainte-agnes.fr/ rubrique « Ecole-cantine ».

Assistantes maternelles, Multi-accueil et garderie péri-scolaire

Etre jeunes parents n'est pas toujours chose facile, encore moins trouver une « nounou », comme on les appelle, lorsqu'il s'agit de retourner au travail.

Vous avez la possibilité de confier votre enfant à un Multi-accueil dont vous trouverez les coordonnées sur le site le-grésivaudan.fr puis « 100% pratique », puis « Multi-accueils » pour les enfants de 3 mois à 4 ans.

Vous pouvez aussi choisir une solution de proximité. Vous trouverez sur le site sainte-agnes.fr, rubrique « Petite enfance », la liste mise à jour des assistantes maternelles qui exercent sur St Mury et Ste Agnès.

Si votre enfant est scolarisé, vous pouvez vous adresser à l'APESAM apesam2@gmail.com pour un accueil en garderie, juste avant ou juste après l'école.

Nouvelles de l'Aménagement sécurité de La Gorge

Quelques remarques ont été faites par le département :

Entre autres, ne pas procéder à des perforations profondes sur le pont du Vorz. Nous allons réfléchir à un aménagement plus léger pour délimiter et protéger la voie piétonne.

Pour ce qui concerne, la DETR (Dotation d'Équipement aux Territoires, Ruraux), elle est, à ce jour, toujours en cours d'instruction à la Préfecture.



Message important des sapeurs-pompiers

L'ensemble des sapeurs-pompiers vous invite à ne pas vous garer devant la caserne et à respecter le marquage au sol et la signalisation.

Le stationnement est interdit pour la simple raison qu'en cas de départ urgent, nos véhicules ne peuvent pas manœuvrer et sortir de la caserne.

Nous faisons appel à votre citoyenneté pour nous laisser intervenir, lorsque vous aurez besoin, dans les plus brefs délais.



Merci de nous aider dans notre mission de secours en respectant cet interdit tout au long de l'année, même lors des diverses manifestations sur la commune de St Mury Monteymond.



Jacky Curt, Chef de caserne,
Christelle Georges, Présidente de l'Amicale des pompiers des 3 Pics de Belledonne

Autonomie des personnes



La commission autonomie de Sainte Agnès et le service autonomie du Département vous convient

**le mardi 4 juin de 15h30 à 17h30 à
une réunion d'information dans la
salle du Presbytère,**

Le thème sera « où vieillir, chez moi, en établissement, mais pas que... », différentes solutions seront présentées. Si vous avez besoin d'être véhiculé, téléphonez au secrétariat de la mairie 04 76 71 48 85

Un pot de l'amitié clôturera l'après-midi.

Offre de service

Aurélie Martin, assistante de vie, propose ses services auprès des personnes âgées.

Contact : 06 63 12 75 83

Une saison en alpage



Avec les beaux jours, les bêtes ont fait leur retour dans les prés mais bientôt la neige laissera place à une belle herbe bien grasse sur les hauteurs, promesse d'un

déjeuner encore plus attrayant pour les moutons et les vaches des deux groupements pastoraux de Jean Collet et de Jarlon. L'hélioportage, programmé le 19 juin fera la tournée des différents haberts : la Sitre, le Mousset, Denis Fort.

A cette occasion, nous vous rappelons les règles de cohabitation entre randonneurs et troupeaux : tenir son chien en laisse, ne pas s'approcher des troupeaux ni des chiens de troupeaux.

Du Grand Joly au centre du village

Un tiers lieu pour nos villages

Un tiers lieu c'est quoi ?

Des tiers lieu, il en existe des centaines et ils sont tous différents. Dans un tiers lieu, on y met ce qu'on veut et on le fait vivre comme on l'entend. Ce que l'on retrouve toujours dans un tiers lieu, c'est un espace de convivialité souvent articulé autour d'un bar, le lieu propose des activités variées et qui répondent aux envies de ceux qui le côtoient.

Les activités : par et pour qui ?

Chaque activité aura un ou une responsable par pôle qui s'occupe du calendrier. Les activités sont des espaces d'expression libre pour celles et ceux qui y participent et les proposent.

Les pôles d'activité, c'est définitif ?

Oui, enfin presque ! L'équipe engagée dans le projet a travaillé à définir les activités demandées par les habitants et les habitantes lors de la concertation publique d'octobre 2023. De nombreux scénarios ont été étudiés et c'est le résultat de plusieurs mois de travail. Des modifications pourront être apportées dans la phase de commande du bâtiment. Le projet reste vivant.

Mais en fait, le tiers lieu, ce sera quand ?

Les travaux c'est long... C'est un bâtiment neuf qui devra être construit. Entre les demandes de subvention, l'appel à projet pour sa construction, la sélection des entreprises qui y travailleront etc... On espère entrer dans les lieux en 2027 !

Et en termes de gouvernance ?

Le groupe projet va se structurer en association afin de pouvoir organiser des événements et activités. Si vous voulez rejoindre le collectif et participer à cette structuration, dites-le nous.

La mairie soutient et est à l'initiative du projet et s'occupera de toute la phase de construction du bâtiment

Ça se précise. Nous vous l'annonçons dans le précédent journal, nous ne pourrions pas financer la reconstruction du restaurant et des salles attenantes. Il faut pour cela élaborer un plan de financement avec un partenaire privé prêt à investir dans le projet, aidé de la chambre de commerce et des organismes d'aide pour un établissement privé. Notre objectif est ailleurs. Annoncé dès le départ, il s'agit de favoriser un lieu d'échange et de vie pour les activités sociales et associatives des habitantes et des habitants des deux villages. Le département de l'Isère soutient financièrement l'émergence de structures dites "Tiers Lieu" dans lesquelles les citoyens et citoyennes prennent en main et gère le lieu et les activités

sous de multiples formes de gouvernance. La grande maison ou le champ des abeilles à l'arrière du Grand Joly ne peuvent pas accueillir ce lieu car ils se trouvent sur une zone de risque naturel. C'est donc autour de la mairie et de l'école que cet espace prend son sens. Dans ce site cœur des activités du village, centré sur le passage des différents hameaux et relativement isolé des habitations, vous êtes nombreuses et nombreux à imaginer une continuité avec l'existant : une salle de convivialité - bar associatif - terrasse, mais aussi une grande salle multi activités spectacle - salle à usage familial (anniversaires) - activité motricité pour les enfants de l'école, ainsi que différents besoins qui ont émergés : repair café, co-working, espace soin - bien être, etc...

Un groupe projet a été formé pendant la première phase de programmation avec des représentants de la MJC, de la bibliothèque, du marché et des volontaires pour être acteurs et actrices dans les activités. Ils commencent à se structurer et continuent à rassembler les envies comme sur le stand du grand marché de printemps ce weekend. Leurs prochaines actions pour rester en lien avec celles et ceux qui le souhaitent : un petit apéro - café - discussions tous les derniers samedis du mois sur le marché.

Les différents détails sur les choix d'usage et architecturaux seront discutés avec le groupe projet tout au long des deux années de conception et de construction à venir. La présence dès aujourd'hui d'une structure citoyenne sera nécessaire pour le financement du Tiers Lieu.

Les grands choix vont arriver très vite : nous lancerons le concours pour l'équipe architectes entre juillet et septembre sur la base d'un cahier des charges rédigé avec le cabinet de programmation Terrestre. Nous restons attentifs à vos remarques et suggestions.

Concernant le site du Grand Joly, les options restent ouvertes. Trouver un investissement privé pour un espace d'accueil de séminaires avec restauration et hébergement. Ou encore proposer un bail à construction dans lequel le terrain reste propriété de la commune avec une charte d'utilisation et de destination du lieu.

En attendant on fait quoi ?

1 fois par mois au marché (dernier samedi du mois) : retrouvons-nous pour un café, échanger, concrétiser nos idées et envies et programmer des événements.

* Rejoignez nous ! Grande ou petite implication ou juste information : remplissez la fiche contact.

* Le repair-café va démarrer prochainement, lieu et infos à venir ! Intéressés ? Inscrivez-vous.

* Nous allons mettre en place d'ici la fin de l'année, une "roulotte buvette" qui pourra « abreuver » différents événements.

* On prépare le détail des activités proposées et nous continuons à avancer sur la programmation.



Finances

Le conseil municipal du 28 mars 2024 a validé les comptes administratifs de l'année 2023 et voté le budget 2024. La prudence est toujours d'actualité car le déficit public 2023 va aggraver les dettes de l'Etat qui a attribué une dotation de fonctionnement de 20 K€ pour 2023.

Depuis 2023, notre collectivité bénéficie de l'augmentation pérenne de la Dotation de Solidarité Communautaire de plus de 50% qui la porte de 49 K€ à 76 K€. Mais la principale ressource demeure la fiscalité directe locale (+ 256 K€).

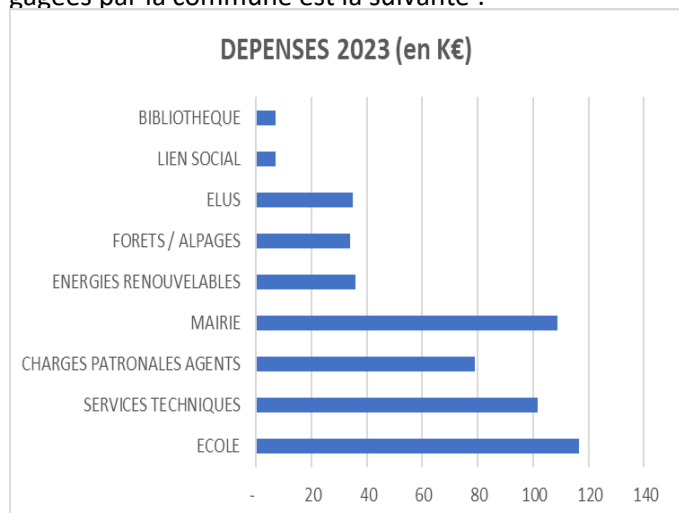


Comme l'année précédente, 2023 s'est terminée avec une trésorerie largement positive et permet d'envisager les investissements annoncés suite aux études réalisées. De plus, à partir de 2025, allégée des anciens emprunts, la collectivité aura la possibilité de recourir à l'emprunt pour aider au lancement du projet défini.

Fort de cette situation, le Conseil Municipal a pu voter une nouvelle baisse de 0,5 % du taux des impôts locaux en 2024. L'objectif reste toujours de ramener petit à petit les taux de nos impôts communaux à un niveau équivalent à celui des communes voisines.

Familles de dépenses en millier

En 2023, pour assurer les services qui lui incombent et faire fonctionner les équipements existants, la décomposition des dépenses de fonctionnement et d'investissement engagées par la commune est la suivante :



Chaque catégorie intègre les salaires des agents (hors charges patronales), ainsi que les charges d'emprunts.

Les dépenses de la catégorie « énergies renouvelables » correspondent principalement aux emprunts liés à la centrale de Clafay et aux panneaux photovoltaïques.

Synthèse des comptes administratifs 2023 et du budget primitif 2024 *

COMPTE ADMINISTRATIF 2023		BUDGET PRIMITIF 2024	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Fonctionnement		Fonctionnement	
453 389	624 289	582 200	582 200
Investissement		Investissement	
105 245	149 268	828 640	828 640

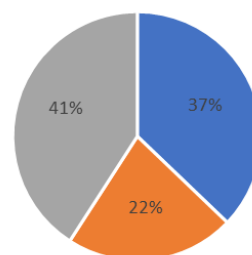
* les documents détaillés sont disponibles en mairie

Pour le fonctionnement, le résultat comptable 2023 est très confortable et s'élève à 170 900 €.

L'investissement fait apparaître un excédent de 44 023 € auquel s'ajoute l'excédent 2022 de 238 618 €, soit 282 641 € qui permettront de financer les projets futurs.

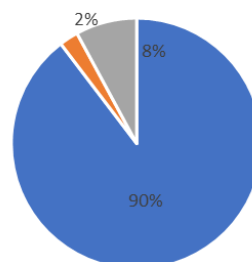
SERVICES TECHNIQUES

■ FONCTIONNEMENT ■ VOIRIES ■ BATIMENTS COMMUNAUX



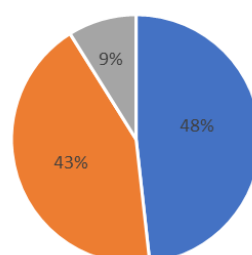
MAIRIE

■ FONCTIONNEMENT ■ PERSONNEL EXTERIEUR ■ URBANISME



ECOLE

■ FONCTIONNEMENT ■ CANTINE ■ BATIMENTS



Grand Marché de Printemps



Comme chaque année, le grand marché de printemps s'est invité dans la cour de l'école ! Outre ceux qui animent notre marché tous les samedis matins, de **nombreux exposants** étaient là pour un événement exceptionnel . Nous avons retrouvé les bénévoles de **l'APESAM à la buvette** (pour enfants et pour adultes).

La **MJC** a exposé les magnifiques productions de ses deux ateliers dessins de cette année adulte et enfant.



Rappels à l'entrée de l'été !

Feux interdits !

Les feux à l'air libre sont interdits pour tous. Consultez le site de la Préfecture de l'Isère par le lien que vous trouverez sur le site de la Mairie sainte-agnes.fr.

En période estivale, de canicule et de sécheresse, la forêt est particulièrement vulnérable, nous vous recommandons la plus grande prudence lors de vos randonnées afin d'éviter tout **RISQUE D'INCENDIES !**

Tondeuse, tronçonneuse, bricolage...

Les mouvements et bruits de la campagne font partie de nos vies quotidiennes, à chaque période de l'année. Les activités agricoles, les travaux chez chacun d'entre nous peuvent générer des nuisances de circulation et sonores. Nous demandons à chacun d'entre nous de faire preuve d'intelligence collective pour apprécier le désagrément que cela peut provoquer dans notre voisinage. Pour des travaux ponctuels qui peuvent dépasser les heures légales (ci-dessous), prévenir ses voisins reste le meilleur moyen pour éviter des malentendus et de potentiels conflits :

- en semaine de 8 h 30 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 19 h 30,
- les samedis de 9 h 00 à 12 h 00 et de 15 h 00 à 19 h 00,
- les dimanches et jours fériés de 10 h 00 à 12 h 00.



Chaque année, la bibliothèque effectue un bilan global de ses activités :

En 2023,

L'équipe de la bibliothèque comptait 12 bénévoles et une salariée. Ils s'occupent entre autres des ouvertures au public, ils traitent les prêts et les retours, les réservations entrantes et sortantes et gèrent les achats, l'équipement et le rangement des documents ;

La bibliothèque a été ouverte 90 jours à hauteur de 4h30 par semaine (sauf en période de vacances scolaires)

23% de la population de Sainte Agnès et St Mury était inscrite à la bibliothèque;

La bibliothèque a prêté 4912 documents aux lecteurs, et 835 livres aux écoles ;

La bibliothèque possédait 3206 livres ;

385 livres ont été acquis.

Chaque année, la bibliothèque effectue des animations dans les classes de primaires et de maternelles comme des lectures ou des projections de courts métrages, et organise des spectacles et des projections tout public comme « Un ciel rempli d'oiseau » ou « je reviendrai danser dans les dunes »

Nouvelle procédure de paiement d'adhésion à la bibliothèque est imposée par la trésorerie du Touvet. Le paiement ne pourra plus s'effectuer que par paiement direct à la Trésorerie par vous même.

1 : je renouvelle mon adhésion à la bibliothèque aux heures de permanence. Je suis ré-abonné sans avoir payé.

2 : je reçois quelque temps après un avis de somme à payer par la trésorerie.

3 : je paye par tout moyen de paiement proposé directement à la trésorerie du Touvet.

Cela peut prendre quelques temps pendant lequel vous pouvez toujours emprunter. Néanmoins en cas de non-paiement dans un délai raisonnable après réception de votre titre exécutoire, votre carte sera bloquée.

Les derniers chèques non encaissés sont à retirer à la bibliothèque, les personnes concernées ont été avisées par la mairie.

Déménagement temporaire de la bibliothèque

L'ouverture d'une 3ème classe à la rentrée nécessite le déménagement de la bibliothèque pour l'année scolaire 2024/2025 dans un préfabriqué qui sera installé en fin d'été dans la cour de l'école.

Nous sollicitons toutes les bonnes volontés pour nous aider dans ce transfert.

1 : Avant son départ en vacances chaque adhérent est invité à venir retirer pour stockage chez lui pendant l'été autant de livres qu'il veut et à les rapporter début septembre sur le nouveau lieu de la bibliothèque.

2 : le déménagement et l'aménagement de la 3ème classe et de la bibliothèque se feront le samedi 24 août. Merci de proposer vos services dès maintenant par mail à la mairie. Repas partagé le midi.

Vie associative et festivités !



La garderie accueille les enfants de maternelle et primaire, tous les jours, sauf mercredi et vacances scolaires, de 7h20 à 8h30 et de 16h30 à 18h45, dans les

locaux de l'école de Saint Mury.

contactez l'APESAM : apesam2@gmail.com

Côté festivités, vous nous retrouverez au BBK et à la buvette de la Fête des Villages, le 22 juin au soir ! Venez nombreux !



4^{ème} édition du Festival Palindrome (théâtre jeunesse contemporain)

Belle réussite tant au niveau culturel qu'humain. Palindrome 2024 marque une nouvelle étape avec de belles perspectives pour les prochaines éditions.

L'équipe organisatrice remercie très sincèrement les bénévoles de St Mury, Ste Agnès et La Combe pour leur aide très précieuse. Merci à eux d'avoir donné de leur temps et de leur énergie pour cuisiner des gâteaux, porter, visser, accrocher, installer, servir....

MERCI à toutes et tous !

Chapeau bas les artistes !

La troupe de théâtre de la Mjc a rencontré un vif succès auprès du public. En effet, celui-ci a été conquis par son interprétation du texte de Philippe Gauthier « chant de mines ». Un texte pas facile que la troupe a porté avec justesse et émotion.



Bravo et merci à Adèle, Becky, Clara, Eléa, Emanuel, Shauna, Suzanne pour leur implication tout au long de l'année et leur passion du théâtre.

Merci à Pauline Jabaud de la Cie des Petits Sourires qui anime l'atelier de la Mjc.



Une fin de saison festive ! toutes les infos bientôt chez vous...

Le 7 juin, soirée Brassens

Le 22 juin, la Mjc sera présente aux côtés de l'Apesam lors de la fête des villages.



Le 28 juin, nous accueillerons le Jazz Club de Grenoble avec Malcolm Potter 4tet « made to tour ». Rencontre des musiciens et les élèves des 2 écoles l'après-midi : on causera instruments, musique, chant et concert en soirée.



Le 2 juillet, fin de saison en musique avec le Trock'n Music

Contact :

mjc-sagnes-smury@mjc-mpt-gresivaudan.fr ou 07.81.69.16.75

Toutes les informations bientôt chez vous !

La MJC vous souhaite un bel été !!!

Cinéma



Si on chantait

Le **vendredi 02 aout** dans la cour de l'école de Sainte Agnès à 21h

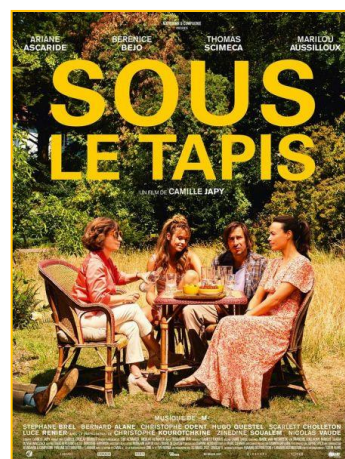
Comme chaque année nous vous donnons rendez-vous pour une soirée cinéma, conviviale et en famille dans la cour de l'école. Le film Si on chantait

Et puis...

Sous le tapis

Le **samedi 31 aout** dans la cour de l'école de Saint Mury à 21h

Ces deux événements seront précédés d'un barbecue animé par les pompiers de l'amicale des trois pics. Repli dans la salle Camille Giroud à St Mury en cas de mauvaise météo.



Bel objectif pour « Ça marche » !

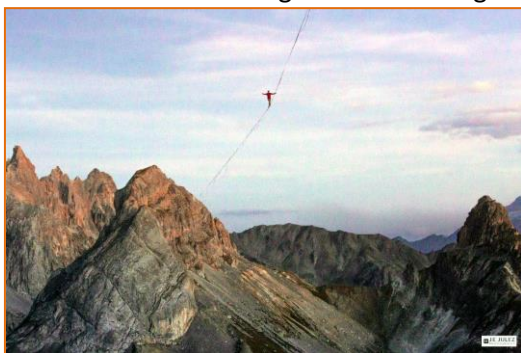


L'association « Ça marche » est venue nous rencontrer en Conseil Municipal pour un défi de haut vol, puisqu'il s'agit d'installer entre le Ferrouillet et Le Grand Replomb une Highline.

Cette highline permettra aux membres de l'association d'évoluer en funambule entre ces 2 sommets.

La Highline en question sera installée pour une durée de **10 jours maximum entre le 19 août et le 9 septembre 2024 en fonction des conditions météorologiques**

L'installation d'une Highline aussi longue nécessite une grande expertise, une organisation sans faille, mais aussi des conditions climatiques précises (éviter au maximum le



vent, les orages, la pluie, etc...). C'est pourquoi le créneau d'installation possible est plus long que l'installation elle-même de la Highline.

Bien évidemment, les autorités aériennes représentées par les 3 **organismes** : l'armée (SDCRAM), l'aviation civile (DGAC) et la sécurité civile (DICRAM) seront informées. Les usagers sont également informés via La FFVL (Fédération Française de Vol libre), le PGHM (secours en montagne), le SDIS (le Service Départemental d'Incendie et de Secours), et les CRS. La Ligue de protection des oiseaux est également consultée.

L'association proposera dans le courant de l'automne une initiation à la slackline aux élèves de l'école primaire. Nous ne pouvons que soutenir ce projet.

Urbanisme :

Demande préalable de travaux (favorable)

DP 038 350 24 2000 3 – parcelle A 470 – Divisons parcelle

DP 038 350 24 2000 2 – 76-84 montée du Grand Joly – parcelle B 535 – Création d'ouvertures et extension de la partie habitable

DP 038 350 24 2000 5 – parcelle C 493 – Rénovation et isolation de toiture

DP 038 350 24 2000 6 – 64 impasse des 3 Pics – parcelle C 1368 – Construction d'un carport

DP 038 350 24 2000 7 – parcelle C 493 – Rénovation et isolation de toiture

DP 038 350 24 2000 8 – parcelle B 224 – Changement des menuiseries

DP 038 350 24 200 10 – parcelle B 668 – Changement des volets et réfection de façade

Demande préalable de travaux (défavorable)

DP 038 350 24 2000 9 – parcelle B 224 – Construction d'un abri sur bâtiment existant

Permis de construire (Refus)

PC 038 350 18 10010 M01 - parcelle A 825 - Montgouyard – Permis de construire modificatif

Délibérations : toutes les délibérations sont téléchargeables sur sainte-agnes.fr/

Informations régulières :

Pour recevoir des informations régulières par mail, envoyez vos coordonnées à mairie@sainte-agnes.fr
Consultez Le site internet sainte-agnes.fr/
Richard Latarge et ses 4 adjoints sont à votre disposition sur rendez-vous.

Les restaurants et producteurs locaux

L'Auberge du Grand Joly, 04 76 90 22 51

<https://www.facebook.com/aubergedugrandjoly/>

La Taverne des Mouilles 04 76 45 25 76,

Kadidja et Pierre vous accueillent

Toute l'année :

les vendredis et samedis de 10h à 22h

le dimanche de 10h à 19h.

A partir de juin :

du jeudi soir au dimanche 19h00

En juillet-août :

du mercredi 10h au dimanche 22h.

<https://la-tavernes-des-mouilles-saint-agnes.eatbu.com/>

Arnaud Massy, Apiculteur Récoltant, 06 86 64 22 83

<https://www.facebook.com/people/Arnaud-Massy-Apiculture/100057467147177/>

Gîte d'alpage du Pré du Mollard

Carole & Fabien 06.98.52.33.24

predumollard@gmail.com , www.predumollard.fr

DECES :

Blanche COLLOMB décédée le 4 janvier 2024, Le Mas

Aimée GROS, décédée le 22 janvier 2024, La Faure

Jean Paul REBUFFET décédé le 13 février 2024, Le Mas

Marc CASTELOT, décédé le 7 avril 2024, le Fay

Mairie de Sainte-Agnès

Ouverture au public :

Mardi 13h30-16h30 et jeudi 9h-12h. Vendredi sur rdv

Accueil téléphonique :

Lundi, mardi, jeudi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30

Mercredi 8h30 à 12h30, Vendredi de 9h à 11h

Tél : 04 76 71 48 85 Fax : 04 76 13 04 84

Email : mairie@sainte-agnes.fr

Web : www.sainte-agnes.fr